

La valeur de ces comparaisons n'est pas évidente. Il semble que les chiffres du Conseil national du bien-être social portent uniquement sur le volet des jeunes enfants, tandis que ceux du ministère des Finances visent les deux volets. S'il en est ainsi, nos propres chiffres se situent quelque part entre les deux. Il importe de signaler que le calcul du coût de l'exemption pour le volet des grands enfants ne tient pas compte de la diminution du taux applicable à la réduction de l'exemption en fonction du revenu de l'enfant. Cette modification a été annoncée dans le budget fédéral de 1985.

D. L'équivalent de l'exemption de personne mariée

L'équivalent de l'exemption de personne mariée a été instauré en 1918, en même temps que l'exemption de personne mariée et que l'exemption d'impôt au titre des enfants. Il était destiné aux chefs de familles monoparentales ayant un revenu imposable, et visait à accroître l'équité horizontale entre les familles monoparentales et biparentales. Dans une famille biparentale où l'un des conjoints touche un revenu n'excédant pas 490 dollars, le conjoint au salaire le plus élevé peut déduire 3 666 dollars de son revenu.

Dans les familles monoparentales⁽¹⁵⁾, un parent pouvait en 1986 déduire de son revenu imposable 3 666 dollars pour un enfant, au titre de l'équivalent de l'exemption de personne mariée; pour les autres enfants de moins de 18 ans, l'exemption d'impôt n'est que de 710 dollars. L'équivalent de l'exemption de personne mariée se substitue à l'exemption d'impôt au titre des enfants si le déclarant n'a pas de conjoint. C'est donc sans contredit un avantage fiscal. Dans le présent rapport, nous avons assimilé l'équivalent de l'exemption de personne mariée à l'exemption d'impôt au titre des enfants, et nous avons considéré qu'elle faisait partie de l'ensemble des prestations pour enfants. Cependant, l'exemption de personne mariée ne fait pas partie de cet ensemble, puisque les familles sans enfants à charge peuvent s'en prévaloir.

La valeur nominale de cette exemption sera de 3 740 dollars en 1988, d'après les prévisions, soit 3 270 dollars et 2 740 dollars de plus que l'exemption d'impôt au titre des jeunes enfants et des grands enfants respectivement. Ce dégrèvement a été indexé de la même manière que l'exemption personnelle de base : il y a eu indexation intégrale le plus souvent, assujettissement aux restrictions de 6 et 5 p. 100 et, maintenant, indexation partielle. L'équivalent de l'exemption de personne mariée a eu pour effet d'améliorer considérablement la situation des familles monoparentales à enfant unique, plus que celle de tout autre type de famille.

L'avantage dont bénéficient les familles qui se prévalent de l'équivalent de l'exemption de personne mariée (c.-à-d. la différence entre la valeur nominale et la valeur après impôt de ce

(15) La définition de la famille employée ici provient de la Loi de l'impôt sur le revenu et ne tient donc pas compte des unions de droit commun.